

PROCES VERBAL DE REUNION DU MARDI 30 JUIN 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le mardi 30 juin 2009 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : 13

Excusés : F. ROMAN (pouvoir donné à P. THERY)

D. CASASSUS (pouvoir donné à D. MARTINEZ)

Secrétaire de séance : P. THERY

Une observation est apportée au sujet du procès-verbal de la séance du 8 juin 2009 :

A l'ordre du jour, ne figurait pas le « chemin à faire nettoyer par les brigades vertes », le vote concernant ce point ne peut donc être pris en compte et ce point sera donc proposé à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Pas d'autre observation sur ce procès-verbal.

Un point est ajouté à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour :

- Bulletin municipal intermédiaire

A l'ordre du jour :

1) Avenant contrat pluriannuel

Le projet d'avenant au contrat pluriannuel a été élaboré selon l'étude mise à jour pour un montant total inchangé de 424 839 € mais réparti de façon différente selon le tableau joint. Il convient de prendre une délibération afin que cet avenant soit présenté en commission au Conseil Général le 24 juillet prochain.

A la question « êtes-vous d'accord pour adopter ce projet ? » : oui à l'unanimité

F. ROMAN rejoint l'assemblée

2) Lotissement Le Pilon

Il reste 6 terrains qui n'ont pas encore trouvé acquéreurs. Compte tenu du contexte économique actuel, M. le Maire propose d'ajuster le prix des lots restants au prix du marché qui, après étude et avis de professionnels, se situerait aujourd'hui à 128 € le m².

A la question « êtes-vous d'accord pour fixer le prix des terrains du Pilon à 128 €/m² ? » : oui à l'unanimité.

3) Pass Foncier

Le principe du Pass Foncier est d'aider les primo accédants répondant à des critères de revenus à acheter leur résidence ; en premier lieu ils achètent la maison et dans un deuxième temps ils achètent le terrain.

Le nombre d'opérations prévu en France jusqu'au 31 décembre 2010 s'élève à 30 000. L'acquéreur doit respecter certaines conditions de ressources et l'organisme peut prêter jusqu'à 30 000 €.

Les collectivités territoriales interviennent sous forme de subvention s'élevant de 3 000 à 4 000 € selon le nombre de personnes occupant le logement et l'Etat en rembourse une partie (de 1 000 à 2 000 €), ce qui représente un coût résiduel de 2 000 € pour la collectivité territoriale.

Le coût de la construction de la maison ne doit pas dépasser 2 100 €/m² en ce qui concerne la zone C dans laquelle se trouve notre commune.

L'organisme ASTRIA a contacté la mairie pour proposer ce montage financier qui pourrait nous intéresser dans la vente des terrains du Pilon. Il propose d'organiser des portes ouvertes avec la participation d'autres intervenants dans ce mécanisme de Pass Foncier en septembre pour promouvoir cette opération sur Jarnioux (dates à confirmer : 26 et 27 septembre).

Ce processus ne nous engage que si une opération se concrétise réellement.

A la question « êtes-vous d'accord pour mettre en place 2 Pass Foncier pour le Pilon ? » :

Oui à l'unanimité

4) SYDER

Un comptage d'horaire de nuit pour l'éclairage public doit être changé au City-stade pour cause de vétusté. Il serait intéressant de profiter de ces travaux pour installer une prise de courant qui faciliterait l'organisation des manifestations au stade.

Il a également été demandé au SYDER d'étudier la possibilité de déplacer le lampadaire situé au milieu du parc municipal pour une implantation latérale.

A la question « êtes-vous d'accord sur le principe d'installer une prise de courant au stade ? » : oui à l'unanimité.

5) Animation du 13 juillet

Des affiches ont été déposées chez les commerçants de Jarnioux et la « commission culture » propose d'éditer des flyers pour être distribués dans les boîtes aux lettres. Le coût de cette reproduction s'élève à 73,53 €

A la question « êtes-vous d'accord pour l'impression de ces flyers ? » oui à l'unanimité.

Il est à prévoir :

- Repas pour le groupe de musique folk qui animera la soirée
- Montage de la scène : contacter Cyril
- Déplacer table de pique-nique dans le parc
- Organiser un roulement au bar

RV le samedi 11 à 11 H à l'Ephémère pour finaliser et à 14 H pour mise en place.

6) Bail appartement usine Favrot

Afin d'accueillir de nouveaux locataires, le bail a été mis à jour et rédigé selon les modalités suivantes :le premier étage seul fera l'objet de la location.

Loyer mensuel : 750 € auquel s'ajoutent les charges sous forme de provisions mensuelles d'un montant de 150 € (EDF 55 € - Eau 55 € - taxes sur les ordures ménagères 20 € - entretien de la chaudière 20 €).

Le fuel est à la charge du locataire, la cuve sera pleine à son arrivée, il sera tenu de la remplir lors de son départ.

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera exigé.

A ce jour, 3 demandes ont été déposées. La location sera proposée à celui qui a déposé sa demande en premier, et au suivant si le premier n'est plus intéressé.

A la question « en êtes vous d'accord ? » : oui à l'unanimité

7) SCOT (schéma de cohérence territoriale)

Pour information, après un travail mené depuis 4 ans, le SCOT a été adopté à l'unanimité moins une abstention lors de la réunion du 29 juin à St Cyr le Chatou.

8) Journées du Patrimoine

Elles sont prévues les 19 et 20 septembre prochain.

L'A.O.C. propose de faire une permanence dans la Chapelle Sainte Catherine avec exposition des œuvres des artistes amateurs de Jarnioux et sollicite la municipalité pour l'organisation d'un petit vin d'honneur pour le vernissage de cette exposition le samedi 19/09 matin.

A la question « êtes-vous d'accord pour offrir ce vin d'honneur ? » oui à l'unanimité.

9) Bulletin municipal intermédiaire

Un devis pour la reproduction du bulletin municipal intermédiaire a été demandé et s'élève à 54 €

A la question « êtes-vous d'accord pour effectuer ces travaux de reproduction ? » oui à l'unanimité

DIVERS

Un devis a été demandé pour le nettoyage des vitres de la salle du conseil, il s'élève à 161,46€

Une enquête auprès des familles fréquentant l'école a été menée pour connaître leur besoin en terme d'accueil péri-scolaire et cantine pour la rentrée 2009/2010, les résultats seront communiqués lors du prochain conseil.

L'assemblée générale de la cantine a eu lieu jeudi 25 juin, le bureau est renouvelé pour l'année prochaine et l'augmentation du ticket de cantine à 4 € a été actée.

Des réclamations ont été faites auprès de la mairie en ce qui concerne les aboiements des chiens de M. AUJOGUE ; il a été décidé qu'un courrier lui serait adressé pour lui demander de remédier à cette gêne.

D. GERVAIS, au nom du Festicat's, remercie la municipalité pour sa participation et Cyril, notre cantonnier, pour son aide lors du Festival du Blues le 13 juin dernier.

Prochaine réunion du Conseil Municipal, Lundi 7 septembre 2009 à 20 h 15
Fin de la séance à 22 h 40